

## en direct de ma commune

Journal Ouest-France du **02/03/2017**

Edition : **Future Lamballe** - Rubriques : **Pléneuf-Val-André**

 [retour liste résultats](#)

 [voir la page entière](#)

### Grand hôtel : le projet touristique a été présenté

**Le projet de copropriété résidentielle de tourisme porté par Eiffage, sur le site du Grand hôtel du Val-André, a été dévoilé, mardi soir, aux riverains. Des questions demeurent.**



Quarante-neuf logements seront proposés dans la copropriété résidentielle de tourisme, de type T2 à T4.

Cabinet Area - Philippe Robert

Le projet

« **Je m'étais engagé à vous tenir informés dès que j'aurai des éléments nouveaux concernant le projet porté par Eiffage sur la parcelle de l'ex Grand hôtel du Val-André. Ce moment est arrivé, d'où cette réunion publique** », a expliqué le maire Jean-Yves Lebas, mardi soir, en introduisant la présentation par Eiffage. « **On développe la même méthode de travail que celle du projet sur le site de l'école du Val-André. Il s'agit d'une information aux riverains.** » Dans la salle, plus de 80 personnes sont présentes.

L'architecture maintenue

Ce projet de copropriété résidentielle de tourisme (CRT) a été présenté par Mohammed Rahali, directeur de programmes secteur Bretagne d'Eiffage Immobilier grand Ouest, et Patrick Graffin, directeur des programmes. Il repose sur trois axes. « **Il est conforme au permis de construire obtenu en novembre 2011, avec le maintien de l'esprit architectural de type balnéaire et le maintien du volet paysager et des arbres. La destination du site avec restaurant est maintenue, avec une commercialisation à plus de 60 % du projet à des investisseurs en location touristique meublée et une mise en place de service pour les occupants. La digue et les villas avoisinantes seront valorisées.** »

Quarante-neuf logements (72 dans le premier projet de la résidence touristique de luxe quatre étoiles) de type T2 à T4 dont 30 en CRT et un restaurant ouvert à tous composeront l'ensemble quasiment similaire au projet de 2011 dans sa vision extérieure. Rappelons que la piscine et les salles de séminaire disparaissent.

De nombreuses questions, certaines sans réponse claire comme le calendrier des travaux. Seul élément dévoilé : « **Le permis de construire sera déposé dans les semaines à venir.** » Aucune date d'ouverture n'a été donnée. La saison 2018 était évoquée, il y a un an...

Au chapitre des interrogations également : le fonctionnement de la CRT ; le stationnement de la CRT et des riverains ; l'emprise au sol du bâtiment et son emplacement sur la parcelle ; la loi Littoral ; la hauteur du bâtiment ; un projet définitif ou encore évolutif ; la sécurisation du chantier pour les riverains...

L'association des Amis de la Digue a déposé, la semaine dernière, un recours gracieux auprès de la commune à la suite de l'approbation du plan local d'urbanisme (Plu). « **Certaines dispositions nous paraissent entachées d'illégalités** », rappelle l'association.

"Article 1/6" 

[Se déconnecter](#)

© [Ouest-France](#) - [Mentions légales](#)